



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-05-046

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Franck PRADEL, Alain QUINET, Solange COOKE, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Claude JOND, Stéphanie PERNOD

Procurations : Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Sophie JUELLE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mai 2025

D2025-05-046 OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES A L'ANIMATION ET L'UTILISATION DU STADE VTT

Rapporteur : Carine DUNAND

Exposé :

Carine DUNAND rappelle que le budget des investissements pour l'année 2025 prévoit la réalisation de travaux concernant deux parcours VTT :

- la réhabilitation du parcours d'ores et déjà existant en berge de l'Arly à proximité de la zone des Belles
- et la création d'un nouveau parcours dans la zone boisée à proximité de la passerelle des Belles

Ce projet global dénommé « stade VTT » doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès notamment de l'Agence Nationale du Sport.

Le dépôt de ce dossier requière la conclusion d'une convention relative à l'animation et l'utilisation de cet équipement sportif, avec ses utilisateurs, dont au moins un établissement scolaire.

Le projet ayant été construit en cohérence avec la politique d'apprentissage du vélo porté au sein de l'école élémentaire des Eterlous et en partenariat étroit avec l'association Vélo-Club Praz sur Arly, c'est naturellement que la commune s'est rapprochée de ces deux acteurs en vue de leur proposer de conventionner.

Le conseil municipal est saisi de l'approbation de ces conventions jointes en annexe.

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conventions relatives à l'animation et l'utilisation du stade VTT au profit de l'école élémentaire Les Eterlous et de l'association Vélo-Club Praz sur Arly
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	10
Procuration.....	01
Votants.....	11
Pour	11
Contre	00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Abstention 00

Secrétaire de séance
Sophie JUELLE

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 22/05/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.